

Compte rendu de la Session du Conseil Communautaire
du 16 février 2010

L'an deux mil dix

Le 16 février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice : 26

Date de convocation : 9 février 2009

Présents : Mesdames PRAULT, PROT, PAULMIER, DUBUC Messieurs DOUADY, RICHARD, FLEURY, SAUVESTRE, ALLELY, CAMUS, BOSCARINO, CRESPIEN, PROUTEAU, LALANGE JF, LALANGE S, BOISLAIGUE, BONNET, BORGEAIS et RENARD.

Absents excusés: Mesdames GUILLOTEAU, BIDAULT, NOGRETTE, CHAMPENOIS, SOUVERAIN, LEBLANC Messieurs LOUPIAS, BERTHAULT, DAUBORD, NOYER, VALET, ROCAMORA,

Assistaient également : Monsieur DUBOIS membre suppléant.

1. Projet des écoles numériques rurales : demande de subvention auprès de l'inspection d'Académie

Monsieur le Président de la commission « affaires scolaires » informe le conseil communautaire du projet « écoles numériques rurales ». Il explique le dispositif qui comprend 1 TBI (tableau blanc interactif), 12 mini portables ou 8 portables, 1 portable pour l'instituteur, 1 imprimante laser, 1 armoire de rangement.

Il propose que la Communauté de Communes dépose des dossiers de candidatures pour les écoles d'AZAY LE FERRON, MEZIERES EN BRENNNE, OBTERRE et MIGNE afin de programmer la mise en place de ces dispositifs et espérer les subventions correspondantes. La subvention peut être de 80 % maximum avec un plafond de 9 000 € par école. Le coût prévisionnel pour la mise en place d'un dispositif s'élève à 11 093 € HT.

Il présente le plan de financement prévisionnel pour l'ensemble des 4 dispositifs :

Coût prévisionnel :

Acquisition de matériel	44 372.00 €
Frais de câblage	<u>2 000.00 €</u>
Total HT	46 372.00 €
TVA 19,6 %	<u>9 088.91 €</u>
TOTAL TTC	55 460.91 €

Plan de financement :

Subvention Inspection d'Académie	36 000.00 €
Reste à la charge de la CDC	19 460.91 €

Suite à cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la proposition du Président de la commission « affaires scolaires » et valide le plan de financement prévisionnel,

Le Président est chargé de déposer un dossier de demande de subvention par école auprès de l'Inspection d'Académie, et est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal 2010.

2. Travaux d'amélioration des bâtiments scolaires: demande de subvention DGE

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire l'état de vétusté de certaines écoles de la Communauté de Communes. Aussi, il insiste sur la nécessité de réaliser d'urgence des travaux de réhabilitation des bâtiments scolaires d'AZAY LE FERRON, MARTIZAY, MEZIERES EN BRENNNE et OBTERRE afin d'améliorer le confort et la sécurité des élèves et des enseignants (*toitures, sols, accessibilité et huisseries*).

Le coût total de ces travaux d'investissement est estimé à **138 230,94 € HT** soit **165 324,20 TTC**.

Aussi, il propose de déposer un dossier de demande de Dotation Globale d'Équipement au taux maximum pour cette opération dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût prévisionnel :

Travaux	138 230,94 €
<i>Maîtrise d'œuvre CdC</i>	
Total HT	138 230,94 €
TVA 19,6 %	<u>27 093,26 €</u>
TOTAL TTC	165 324,20 €

Plan de financement :

Dotation Globale d'Équipement (50 %) **69 115,47 €**

Reste à la charge de la CDC 96 208,73 €

Suite à cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la proposition du Président et valide le plan de financement prévisionnel. Le Président est chargé de demander **en priorité 1** l'attribution d'une Dotation Globale d'Équipement aux taux maximum pour la rénovation et l'amélioration de bâtiments scolaires. Le Président est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce dossier. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal 2010.

3. Acquisition de matériel informatique pour les écoles et les cyber espaces: demande de subvention DGE 2010

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire le programme de renouvellement du matériel informatique dans les écoles ainsi que dans les cyber-espaces relais.

Aussi, il propose de déposer un dossier de demande de Dotation Globale d'Équipement au taux maximum pour cette opération dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût prévisionnel :

Total de l'Acquisition du matériel	22 000.00 €
TVA 19,6 %	<u>4 312.00 €</u>
TOTAL TTC	26 312.00 €

Plan de financement :

Dotation Globale d'Équipement (30 %) **6 600.00 €**

Reste à la charge de la CDC 19 712.00 €

Suite à cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la proposition du Président, et le plan de financement prévisionnel. Le Président est chargé de demander en **priorité 2**, l'attribution d'une Dotation Globale d'Équipement aux taux maximum pour l'acquisition de matériel informatique pour les écoles, et est autorisé le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal 2010.

4. Syndicat intercommunal de RPI MIGNE – ROSNAY : versement d'un acompte sur la participation 2010

Monsieur le Président de la commission « Finances » informe le conseil communautaire de la demande d'acompte d'un montant de 4 500 € sur la participation 2010, formulée par le Syndicat du RPI Migné Rosnay en l'attente du vote du budget. Suite à cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de verser un acompte de 4 500 € au syndicat de RPI Migné – Rosnay et autorise le Président à signer le mandat correspondant. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal 2010.

5. Rétrocession du bâtiment de la Poste d'AZAY LE FERRON

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que dans le cadre de la réorganisation de la POSTE, le bureau de Poste d'AZAY LE FERRON devient Agence Postale Communale.

La compétence "Gestion, réfection et entretien des bâtiments relevant de la Communauté de Communes hébergeant des services publics" ne s'exerçant plus, en application de l'article L. 1321-3, la collectivité propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés, et ce, à titre gratuit et quelles que soient les améliorations effectuées par la collectivité bénéficiaire de la mise à disposition.

Aussi, l'ensemble du bâtiment de la Poste d'AZAY LE FERRON est rétrocédé à la commune. Le Conseil Communautaire, prend acte de cette rétrocession qui prendra effet au 1^{er} avril 2010.

6. Haras Nationaux – avenant au bail de location des logements

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que par courrier en date du 15 décembre 2009, la délégation Régionale des Haras Nationaux nous informe qu'elle n'a plus la nécessité de conserver l'usage du logement situé rue du Commandant Wiltzer à MEZIERES EN BRENNE. Il rappelle que le loyer annuel actuel pour les deux logements est de 8000 € pour une surface de 204 m². Aussi, il propose d'appliquer un loyer annuel de 5 700 € pour le logement situé 18 rue des Haras.

Il présente le projet d'avenant à la convention en date du 22 janvier 2007.

Suite à cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité accepte les propositions du Président, et l'autorise à signer l'avenant la convention qui prendra effet à compter du 1^{er} mars 2010.

7. Logement rue Wiltzer à MEZIERES EN BRENNE : définition du loyer

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que les Haras Nationaux n'ayant plus la nécessité de conserver l'usage du logement situé rue Wiltzer à MEZIERES EN BRENNE, il convient de fixer le loyer de ce logement T2 de 57,47 m² maintenant disponible à la location. Il propose d'appliquer un loyer mensuel de 275,28 €.

Suite à cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer le loyer mensuel du logement situé rue Wiltzer à 275,28 €, et charge le Président d'émettre les titres de recettes correspondants.

8. Projet de réhabilitation des logements de la Cure à STE GEMME : annulation de la demande de subvention régionale

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire le projet de réhabilitation de 2 logements en PALULOS à la Cure à STE GEMME pour lequel la Communauté de Communes a déposé un dossier de demande de subvention régionale au titre de la politique des cœurs de villages pour un montant de 109 900 €.

Il informe que le conseil municipal de SAINTE GEMME, lors de sa séance du 19 janvier 2010, a émis le souhait de récupérer le bâtiment afin de le vendre et régler ainsi des problèmes financiers.

Aussi, il précise que le Bureau a émis un avis favorable à cette demande. C'est pourquoi, il propose que la Communauté de Communes renonce à la subvention régionale.

Suite à cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la proposition du Président, et renonce ainsi à la subvention régionale au titre des cœurs de villages. Le Président est chargé d'en avertir le Conseil Régional.

9. Réhabilitation du logement 3 rue du Parc à AZAY LE FERRON: Avenants pour travaux supplémentaires

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » présente les devis pour travaux supplémentaires dans le cadre du marché pour la réhabilitation du logement situé 3 rue du Parc à AZAY-LE-FERRON:

Lot N° 1 GROS OEUVRE - Entreprise LEDOUX – 36290 AZAY LE FERRON

Reprise de la chape pour remise à niveau	+ 102,50 € HT
Elargissement des ébrasements de fenêtres	+ 325,52 € HT

Lot N° 2 CLOISONS DOUBLAGE - Entreprise LEDOUX – 36290 AZAY LE FERRON

Réalisation de doublage sur murs intérieurs	+ 2 737,80 € HT
---	-----------------

Lot N° 6 PEINTURE - Entreprise LEDOUX – 36290 AZAY LE FERRON

Lasure des volets et peinture des portes de grenier	+ 264,11 € HT
---	---------------

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, accepte les devis pour travaux supplémentaires présentés. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget « Logements » 2010.

10. Réhabilitation du logement 22 rue Hersent Luzarche à AZAY LE FERRON: Avenants pour travaux supplémentaires

Monsieur le Président de la Commission « Appel d'Offres » présente les devis pour travaux supplémentaires dans le cadre du marché pour la réhabilitation du logement 22 rue Hersent Luzarche à AZAY-LE-FERRON:

Lot N° 2 CLOISONS - DOUBLAGE - Entreprise LEDOUX – 36290 AZAY LE FERRON

Doublage BA 13 hydrofugé d'un mur de la salle de bains + 121,26 € HT

Lot N° 3 MENUISERIES - Entreprise LEDOUX – 36290 AZAY LE FERRON

Consolidation de l'escalier, démontage des balustres fer, repose de la main courante sur platine. Bouchage entre l'escalier et la cloison avec un morceau de chêne. + 660,00 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, accepte les devis pour travaux supplémentaires présentés. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget « Logements » 2010.

11. Service de portage de repas à domicile : création d'un poste d'agent social contractuel

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire du départ en disponibilité d'un agent social assurant le portage de repas à domicile. Afin d'assurer la continuité du service, il est nécessaire de créer un poste d'agent social contractuel à raison de 19 h30 hebdomadaires pour une durée de trois mois, renouvelable trois fois, à compter du 15 février 2010.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte la création d'un poste d'agent social contractuel à raison de 19 h30 hebdomadaires pour une durée de trois mois renouvelable trois fois à compter du 15 février 2010, et autorise le président à recruter cet agent et à signer les documents nécessaires.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget « principal » 2010.

12. Projet d'aménagement du Cœur de Village d'Obterre : résultat de la consultation des entreprises

Monsieur le Président de la commission Appel d'Offres rappelle qu'une consultation pour la réalisation des travaux d'aménagement du centre bourg d'OBTERRE sous forme d'un marché à procédure adaptée restreint a été lancée. Un groupement de commande a été constitué par convention entre la Communauté de Communes et la commune d'OBTERRE. Il rappelle qu'une publication de l'avis d'appel public à la concurrence est parue sur les sites Internet « CyberIndre » du Conseil Général de l'Indre et de la Communauté de Communes le 30 octobre 2009 ainsi que dans la Nouvelle République du centre-ouest le 5 novembre 2009.

La commission appel d'offres s'est réunie le 25 novembre 2009 pour retenir les candidats autorisés à remettre une offre. La date limite de réception des offres était fixée au lundi 18 janvier 2010 – 16 heures.

Conformément à la décision de la commission d'appel d'offres du 27 janvier 2010, il propose d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

Lots n° 1 - VRD :

Entreprise EUROVIA Centre Loire – 36 290 PAULNAY pour un montant de 263 615.64 € HT soit **315 284.31 € TTC**.

Lot n° 2 – Eclairage public :

Entreprise ETDE – 37 390 CHANCEAU SUR CHOISILLE pour un montant de 32 192.00 € HT soit **38 501.63 € TTC**

Sous maîtrise d'ouvrage de la commune d'Obterre : Pose de canalisation d'eaux usées :

Entreprise EUROVIA Centre Loire – 36 290 PAULNAY pour un montant de 299 673.20 € HT soit 358 409.15 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres, et autorise le Président de la Communauté de Communes à signer les marchés et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget « principal » 2010.

13. Multiservice de ST Michel En Brenne - Changement d'exploitant : Agrément à la cession du fonds de commerce

Monsieur le Président informe le conseil communautaire du changement de locataire du multiservice de SAINT MICHEL EN BRENNNE à compter du 1er avril 2010. Il rappelle que le fonds de commerce appartient à la SNC le Saint Cyran qui souhaite le céder au nouveau locataire, Monsieur Serge LAURENT. L'activité poursuivie sera identique. Compte tenu des dispositions du bail, il propose que la Communauté de Communes Cœur de Brenne donne son agrément à cette cession.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, prend acte de la cession du fonds de commerce de la SNC le SAINT CYRAN à Monsieur Serge LAURENT, et donne son agrément pour cette cession, sous réserve que « le locataire demeurera garant solidaire de son cessionnaire ou sous locataire pour le paiement du loyer et des charges, et de l'exécution des conditions du bail et cette obligation de garantie s'étendra à tous les cessionnaires et sous locataires successifs occupant ou non les lieux.

En outre, toute cession ou sous location devra avoir lieu moyennant un loyer égal à celui en vigueur à cette date, qui devra être stipulé payable directement entre les mains du Bailleur et elle devra être réalisée par acte authentique auquel le Bailleur sera appelé et dont une copie exécutoire lui sera remise sans frais pour lui».

Le Président de la Communauté de Communes est autorisé à intervenir à l'acte de vente du fonds de commerce contenant cession du bail de la partie commerciale de l'immeuble situé place Saint Cyran à SAINT MICHEL EN BRENNE, lequel immeuble a fait l'objet d'un bail commercial reçu par Maître STEIGER en date des 28 et 29 janvier 2005.

14. Multiservice de ST MICHEL EN BRENNE : Changement de locataires

Monsieur le Président rappelle que la SNC le Saint Cyran qui exploite le fonds de Commerce Multiservices a trouvé acquéreur, Monsieur Serge LAURENT. Il informe le Conseil du changement de locataire à compter du 1^{er} avril 2010. Il propose donc, que la Communauté de Communes « Cœur de Brenne » conclue un nouveau Bail Commercial au profit du cessionnaire aux conditions identiques à celles stipulées dans le précédent bail commercial au profit de la SNC le Saint Cyran en date du 28 janvier 2005, et convienne, au profit de Monsieur Serge LAURENT, d'un nouveau « prêt à usage » portant sur le matériel ayant fait l'objet « d'un prêt à usage » au profit de SNC le Saint Cyran, dans l'acte susvisé. Les conditions de ce nouveau prêt demeureront inchangées et identiques à celles de la SNC Le Saint Cyran à l'exception d'une expertise du matériel prêté, à la charge du cessionnaire en cas de nouvelle cession.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions du Président, et charge Maître STEIGER, Notaire à MZEIERES EN BRENNE, d'établir la nouvelle convention contenant Bail Commercial et prêt du matériel, aux conditions stipulées ci-dessus, au profit de Monsieur Serge LAURENT. Monsieur le Président est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

15. Traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques : Convention avec l'OCAD3E

Monsieur le Président de la commission ordures ménagères informe que la Communauté de Communes peut mettre en place, à la déchetterie, une filière de reprise pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) grâce à une collaboration avec l'éco-organisme « Ecosystèmes ». Il précise que les atouts de cette démarche sont les suivants :

- ⇒ Prise en compte et traitement de tous les DEEE de la CDC dans des centres agréés.
- ⇒ Versement d'une participation en fonction du tonnage collecté (40 € par tonne).

Actuellement, la Communauté de Communes ne perçoit plus de recettes pour la reprise de ce type de déchets. Aussi, il propose de développer cette filière en signant une convention avec l'OCAD3E dont il donne lecture du projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la proposition du Président de la commission ordures ménagères, ainsi que le projet de convention à signer avec l'OCAD3E. Monsieur le Président est autorisé à signer la convention et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de cette opération.

16. Projet de création d'une plateforme "déchets vert" : négociation des terrains

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'importance de volumes de déchets verts déposés à la déchetterie intercommunale. Afin d'optimiser la gestion de ces déchets, il propose de projeter la réalisation d'une plateforme de stockage et de broyage des déchets verts afin de les recycler en compost. Pour ce faire, l'acquisition de parcelles à proximité de la déchetterie est nécessaire. Aussi, il propose de négocier l'achat, sur la commune de ST MICHEL EN BRENNE, des parcelles F 67 propriété de Monsieur Joël LARDEAU, F 65 propriété de Monsieur Antoine VILLERET DE LA MOTTE et enfin, F 74 et 75 propriétés de Madame Marie GAUDAIS en vue de les échanger contre la parcelle F 66 propriété de Monsieur Christian DEMAY. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, approuve la proposition du Président, et l'autorise à négocier l'acquisition des parcelles citées ci-dessus ainsi que les échanges nécessaires.

Publié le 26 février 2010,

Le Président,

Jean-Louis CAMUS